



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1051

Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec divers associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1051 - AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS CADRES ET D'OCCUPATIONS TEMPORAIRES AVEC DIVERS ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipement de Petite Enfance contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. Cette action en faveur des familles lyonnaises, en raison de son caractère d'intérêt général, participe à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Ces associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans des conventions qui précisent les conditions d'attribution et le montant de la subvention de fonctionnement allouée, ainsi que les modalités de mise à disposition de locaux.

Lorsque ces conventions arrivent à échéance et si les objectifs s'inscrivent toujours dans le cadre du fonctionnement et de l'animation d'une structure d'accueil Petite Enfance, tels que définis par la réglementation, il convient de signer de nouvelles conventions.

Concernant les établissements ci-après, la valeur locative annuelle totale des locaux ainsi mis à disposition par la Ville de Lyon est estimée à 585 247 €, détaillée dans le tableau ci-dessous :

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention :	Valeur locative 2014 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement votée pour 2015 (1 ^{ère} tranche)
1^{er} arrondissement				
Les Familles du Quartier Saint Vincent	Les Augustins	1- Convention cadre 2- Convention Occupation temporaire (la Ville de Lyon est propriétaire) 3- Contrat de sous mise à disposition (la Ville de Lyon est locataire)	cadre + occupation temporaire 13 000 €	52 320 €
Les Familles du Quartier Saint Vincent	Farandole	cadre + sous mise à disposition	15 390 €	116 000 €
Saint Bernard	Saint Bernard Vaucanson	cadre + occupation temporaire	51 345 €	196 160 €
Dépann'familles	Dépann'familles	cadre		48 000 €

Les Petits Thou	Les Petits Thou	cadre + occupation temporaire	57 000 €	120 000 €
2^e arrondissement				
Eveil Mâtins	Bulle d'Eveil	cadre + occupation temporaire	14 280 €	61 600 €
3^e arrondissement				
La Friponnerie	Au Diapason	cadre + occupation temporaire	56 965 €	132 400 €
Les Montchatons	Montchat Bada	cadre + occupation temporaire	107 620 €	200 800 €
La Mutualité Française du Rhône SSAM	Mirabilis Vilette	cadre		268 000 €
La Croix Rouge Française	La Ronde Enfantine	cadre + occupation temporaire (avenant)	18 975 €	108 160 €
Une Souris Verte	Réseau Différence et Petite Enfance	cadre		32 160 €
Une Souris Verte	Centre de Ressources	cadre		18 560 €
4^e arrondissement				
Gones Trotteurs	Les Gones Trotteurs	cadre + sous mise à disposition	18 351 €	75 680 €
Mutuelle Petite Enfance Chazière	Le Jardin des Gônes RAM	cadre + occupation temporaire	14 000 €	62 400 €
5^e arrondissement				
AGDS	Le Jardin d'Enfants du 5 ^e AGDS	cadre + occupation temporaire	21 835 €	44 800 €
6^e arrondissement				
Mutuelle Petite Enfance Les Pitchounes du 6 ^e	Les Pitchounes du 6 ^e RAM	cadre + occupation temporaire	14 040 €	48 000 €
7^e arrondissement				
Les P'tits de la Guil'	Les P'tits de la Guil'	cadre		21 600€
La Croix Rouge Française	Les P'tits Pas	cadre + occupation temporaire (x2)	55 245 € (locaux) + 1 100 € (garage)	204 000 €
8^e arrondissement				
Association Pierre et le Loup	Pierre et le Loup	cadre		98 800 €
La Croix Rouge Française	Les Coccinelles	cadre + sous mise à disposition	38 590 €	184 000 €
La Mutualité Française du Rhône SSAM	Les Alouettes RAM	cadre + occupation temporaire	20 360 €	40 800 €
P'tits Gônes du 8 ^e	Les P'tits Gônes du 8 ^e (Halte garderie + crèche familiale)	cadre + sous mise à disposition	11 393 € (valeur 2014)	325 600 € CF + 7 700 € HG

9 ^e arrondissement				
Mutuelle Petite Enfance Baby Duch	Baby Duch RAM	cadre + occupation temporaire	22 600 €	52 000 €
Mutuelle Petite Enfance Loup 9	Baby 9 RAM	cadre + sous mise à disposition	9 164 €	48 000 €
Mutuelle Petite Enfance Loup 9	Baby Loup RAM	cadre + sous mise à disposition	23 994 €	38 400 €
Association Régionale Rhône Alpes des Infirmes Moteurs Cérébraux (ARIMC)	Le Jardin des Enfants	cadre		149 600 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD